



Depuis le 7 Juillet 2017, un Traité international d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) a été décidé à l'ONU par 122 Etats.

L'arme nucléaire est interdite de fabrication, de possession, d'utilisation, de menace.

Plus de deux tiers des pays du globe (135) soutiennent le TIAN et l'ont signé, ratifié, y ont adhéré ou encore ont voté en sa faveur auprès des Nations Unies.

Le TIAN entrera en vigueur dès que 50 Etats l'auront ratifié, ce qui est prévu au cours de 2020.

La France « hors la loi » doit donc signer ce traité.

Rejoignez la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires I CAN



ican
campagne internationale
pour abolir les armes nucléaires

